



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 2274

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le souhait exprimé par l'UDAF de la Moselle que soit maintenu l'engagement pris par le Premier ministre lors de la conférence de la famille 1997 d'ouvrir des négociations complémentaires sur les aides au logement, leurs revalorisations et leurs incidences sur les conditions de vie des ménages. Il souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage pleinement les préoccupations de l'UDAF de la Moselle sur le rôle déterminant des aides au logement pour les familles les plus démunies. Cette volonté s'est d'ailleurs traduite concrètement dans les premières décisions prises et ce, conformément aux engagements de la déclaration de politique générale du Premier ministre. En effet, constitué le 4 juin dernier, le Gouvernement a arbitré avec célérité l'actualisation du barème des aides personnelles au logement devant prendre effet au 1er juillet 1997 ; étant précisé qu'aucune actualisation n'était intervenue depuis le 1er juillet 1994. Les textes portant revalorisation, préparés dès la première quinzaine de juillet, ont été publiés au Journal officiel le 11 septembre dernier. L'actualisation prenant effet au 1er juillet 1997 a de plus été l'occasion de consentir un effort particulier en direction notamment des familles ayant un, deux ou trois enfants à charge qui, occupant le parc locatif privé, supportent, principalement en Ile-de-France, les taux d'effort les plus élevés. En conséquence, afin de faire davantage correspondre les montants de l'allocation de logement avec ceux des loyers existant dans ce parc de logements, il a été décidé de revaloriser les loyers-plafonds à hauteur de 5 % pour les familles ayant un ou deux enfants à charge et de 10 % pour les familles de trois enfants. Le coût de l'actualisation des barèmes des aides au logement au 1er juillet 1997 est estimé à 2,5 milliards de francs confirmant ainsi, en période de forte rigueur budgétaire, la volonté du Gouvernement d'améliorer la solvabilisation des ménages les plus démunis. Par ailleurs, le Gouvernement entend rapprocher progressivement l'allocation de logement familiale et l'aide personnalisée au logement, qui demeure pour les familles, l'aide la plus solvabilisatrice.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2274

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2624

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3845